

<b>C.I.A.S.</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-05
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 13 février 2025

Le 13 février deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (9) M. MARY, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, M. LOGEAS, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (8) M. MAROLLEAU, Mme BESNARD, Mme BILLY, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 6 février 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

---

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE – AVENANT N°4**

*Annexe : Projet d'avenant 4*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'adhésion en 2013 du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres (CDG79),

**Considérant** la modification par le CDG79 des conditions tarifaires du contrat en cours.

**Considérant** le projet soumis par le CDG79 d'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires portés en annexe jointe

Le Conseil d'Administration du C.I.A.S. du Bocage Bressuirais adhère au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Deux Sèvres (CDG 79), depuis 2013.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui passera de 5% à 5.5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition. Il convient en conséquence d'approuver les modifications du contrat en cours et d'autoriser Monsieur le Président à établir l'avenant correspondant.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :**

- **Décider de maintenir son adhésion au service intérim du CDG79**
- **Approuver l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5.5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant concerné ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
François MARY

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**  
le 14/02/2025  
**Publié et Notifié**  
le 14/02/2025

